



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 26 novembre 2025

N° d'affaire : 2025.BKD.5845

Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP), Écoles moyennes et formation professionnelle du canton (GP 4481348210) ; Crédit supplémentaire 2025

1. Objet

Crédit supplémentaire 2025 de CHF 50 500 000 dans le groupe de produits 4481348210, Écoles moyennes et formation professionnelle. Il s'agit d'un dépassement de crédit, ou d'un écart soumis à un crédit supplémentaire sans liberté d'action de l'organe compétent (art. 11, al. 1 de la loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0). Les dépassements de crédit sont approuvés par le Conseil-exécutif et portés à la connaissance de la Commission des finances. Le Conseil-exécutif présente une demande de crédit supplémentaire au Grand Conseil (art. 9 LFin), afin que l'affaire, en accord avec la Commission des finances, puisse être soumise au Grand Conseil à la session d'hiver 2025.

2. Bases juridiques

- Articles 9 et 11, alinéa 1, lettre *b* de la loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0)
- Article 9 de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1)
- Article 38 de la loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP ; RSB 435.11)
- Articles 57 et 59 de la loi du 27 mars 2007 sur les écoles moyennes (LEM ; RSB 433.12)

3. Montant du crédit et groupe de produits

3.1 Répercussions sur les soldes du compte de résultat et du compte des investissements

Le solde budgétaire du compte de résultats devrait être dépassé de quelque 50 500 000 francs. Ce dépassement du budget n'a pas d'impact sur le compte des investissements.

Groupe de produits n° 4481348210, Écoles moyennes et formation professionnelle	Montant en CHF
Solde compte de résultat / crédit budgétaire (montant autorisé) 2025	646 635 128
Solde compte de résultat / comptes (montant réel) 2025	693 935 128
Réserve 2025 (0,5 % du solde budgétaire du groupe de produits)	3 200 000
Crédit supplémentaire 2025	50 500 000

3.2 Groupe(s) de produits dans le(s)quel(s) la compensation est prévue

Le crédit supplémentaire ne peut pas être compensé au sein de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC).

4. Répercussions sur les prestations

Le crédit supplémentaire n'a pas de répercussion sur la réalisation des objectifs de prestation.

5. Justification

Le résultat total du groupe de produits 4481348210, Écoles moyennes et formation professionnelle, devrait dépasser le budget de près de 50,5 millions de francs, soit un écart d'environ 7,8 %.

En l'absence de comptes annuels et du fait des écarts possibles, une réserve de 0,5 % (CHF 3,2 mio) est prise en compte dans le solde du groupe de produits.

L'écart négatif dans les charges d'exploitation s'élève à 50,9 millions de francs. Il est cependant partiellement compensé par l'écart positif dans les revenus d'exploitation, qui se monte à 3,6 millions de francs, de sorte que le résultat des activités d'exploitation dépasse le budget à hauteur de 47,3 millions de francs (ou CHF 50,5 mio si l'on inclut la réserve).

En CHF	Budget	Comptes	Écart
Charges d'exploitation	839 678 505	890 578 505	50 900 000
30 Charges de personnel	497 762 104	531 162 104	33 400 000
31 Charges de biens et de services et autres charges d'exploitation	77 329 917	91 929 917	14 600 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	4 910 843	4 910 843	0
35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0
36 Charges de transfert	222 674 565	225 574 565	2 900 000
37 Subventions redistribuées	9 041 000	9 041 000	0
39 Imputations internes	27 960 076	27 960 076	0
Revenus d'exploitation	-192 341 667	-195 941 667	-3 600 000
40 Revenus fiscaux	0		0
41 Régales et concessions	0		0
42 Taxes	-41 369 565	-44 969 565	-3 600 000
43 Revenus divers	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux	0	0	0
46 Revenus de transfert	-131 138 502	-131 138 502	0
47 Subventions à redistribuer	-9 041 000	-9 041 000	0
49 Imputations internes	-10 792 600	-10 792 600	0

Résultat des activités d'exploitation	647 336 838	694 636 838	47 300 000
34 Charges financières	377 089	377 089	0
44 Revenus financiers	-1 078 799	-1 078 799	0
Résultat financier	-701 710	-701 710	0
Résultat opérationnel	646 635 128	693 935 128	47 300 000
38 Charges extraordinaires	0		0
48 Revenus extraordinaires	0		0
Résultat extraordinaire	0		0
Résultat global du compte de résultats (budget global)	646 635 128	693 935 128	47 300 000

Commentaire :

Groupe de matières 30 (Charges de personnel ; écart négatif de CHF 33,4 mio)

Dans le cadre du processus de planification 2024 (pour le budget 2025), le fait d'avoir réduit les fonds supplémentaires demandés pour pallier la croissance démographique a eu pour conséquence qu'une partie des coûts supplémentaires dus à la croissance démographique n'ont pas pu être compensés dans le cadre du budget.

En ce qui concerne les traitements des enseignantes et enseignants relevant de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP), l'évolution démographique entraîne des charges supplémentaires. L'ouverture de nouvelles classes dans les écoles professionnelles et dans les écoles moyennes, ainsi que l'amélioration des conditions générales pour les maîtresses et maîtres de classe ont eu des répercussions financières à hauteur de CHF 29,5 mio.

Les traitements du personnel administratif et d'exploitation n'ont pas intégralement été pris en compte dans la planification de 2024, pour un montant de CHF 3,9 mio. Ils n'ont été pris en compte correctement que dans le budget 2026.

Groupe de matières 31 (Charges de biens et de services et autres charges d'exploitation ; écart négatif de CHF 14,6 mio)

L'augmentation du nombre de classes et d'élèves liée à la croissance démographique ainsi que la réduction des fonds supplémentaires dans la planification a entraîné un écart négatif dans les biens, services et autres charges d'exploitation. Cette hausse des charges s'élève au total à environ CHF 6,9 mio.

La planification restrictive des moyens dédiés aux biens, aux services et à l'exploitation pour les écoles, le besoin supplémentaire de moyens financiers pour les procédures de qualification dans le domaine de la formation professionnelle, ainsi que pour le case management dans le conseil en orientation professionnelle et de carrière ont entraîné une adaptation, basée sur les valeurs à la clôture des comptes de l'exercice 2024. Les charges supplémentaires qui en résultent s'élèvent à environ CHF 7,7 mio.

Groupe de matières 36 (Charges de transfert ; écart négatif de CHF 2,9 mio)

Dans le cadre du processus de planification 2024 (pour le budget 2025), le fait d'avoir réduit les fonds supplémentaires demandés pour pallier l'augmentation des effectifs dans les écoles professionnelles subventionnées a eu pour conséquence qu'une partie des coûts supplémentaires n'ont pas pu être compensés dans le cadre du budget. Les contributions aux écoles professionnelles subventionnées augmentent de CHF 1,8 mio du fait de l'augmentation du nombre de classes liée à l'évolution démographique.

La subvention versée au Centre suisse de services Formation professionnelle (CSFO) a augmenté de CHF 0,6 mio et celle versée au Centre interrégional de perfectionnement (CIP) de CHF 0,5 mio.

Groupe de matières 42 (Taxes ; écart positif de CHF 3,6 mio)

En ce qui concerne les comptes de classe des écoles, un revenu supplémentaire d'environ CHF 3,6 mio a été enregistré, issu des refacturations aux élèves.

Berne, le 26 novembre 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général